

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-01

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Approbation du Procès-  
verbal de la séance du  
22/12/2015

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** le Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**

Maire

Certifié exécutoire pour avoir  
été:

- transmis au contrôle de  
légalité le: 15/03/16.
- publié le: 15/03/16.
- notifié le: .....

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-02

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Décisions prises par  
Madame le Maire en  
vertu de la délégation  
donnée par le Conseil  
Municipal

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération du 21 octobre 2015 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la liste des décisions suivantes:

Date	Numéro	Libellés	Montant
02/11/2015	61	Contrat de prestation - promenades en calèche	210,00 €
03/11/2015	62	Assurance tous risques exposition "Griggio rencontre les maîtres"	2 071,00 €
30/11/2015	63	Indemnités de sinistre Espace Associatif du Foirail	1 309,20 €
30/11/2015	64	Contrat de prestation - promenades en calèche (annule et remplace la 61)	210,00 €
10/12/2015	65	Coupons sport 2015	4 056,20 €
14/12/2015	66	Indemnités de sinistre Maison des sports	505,89 €
14/12/2015	67	Aménagement du village circulaire - Tranche 2 - Phase 2: demande de subvention auprès du SYADEN	
14/12/2015	68	Rénovation du réseau d'éclairage public: demande de subvention auprès du SYADEN	
14/12/2015	69	Rénovation et mise en accessibilité de la mairie: demande de subvention auprès du SYADEN	

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16..
- publié le: 15/03/16..
- notifié le: .....

23/12/2015	70	Indemnités de sinistre bris informatique	29,00 €
04/01/2016	01	Contrat de prestation de service pour l'animation des vœux du Maire	400,00 €
15/01/2016	02	Accès au Centre d'Art et de Culture et au Musée Eburomagus par le Collège Saint Exupéry	
22/01/2016	03	Indemnités de sinistre bris de glace au tennis	336,00 €
22/01/2016	04	Indemnités de sinistre Maison des Essars	1 306,92 €
19/02/2016	05	Représentations de Dare d'Art	3 000,00 €
19/02/2016	06	Maintenance site internet villedebram.fr	489,60 €
01/03/2016	07	Village circulaire Tranche 2 - Phase 2: approbation du projet et demande de subvention auprès de l'État	

Entendu le rapport de Madame le Maire qui souligne notamment que les décisions qu'elle a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Municipal doivent être communiquées à l'assemblée délibérante,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Prend** acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu de la délibération du 21 octobre 2015.

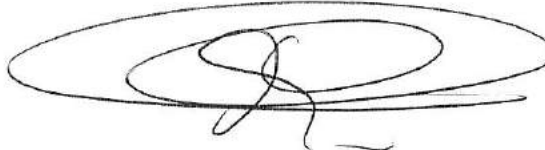
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-03

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Modification du tableau  
des effectifs

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 01 1984 modifiée et l'article 34 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant que le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 juillet 2015 mérite d'être actualisé afin de tenir compte de l'évolution des besoins,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** la modification du tableau des effectifs ci-dessous.

**Modifie** ainsi le tableau des emplois:

Agents titulaires					
Cadre d'emplois	Grade	Effectif actuel	Temps de travail	Nouvel effectif	Temps de travail
Filière administrative					
Attachés territoriaux	Attaché	2	TC	1	TC
	Attaché principal	1	TC	1	TC

Certifié exécutoire pour avoir été:

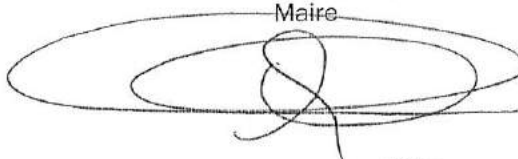
- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16.
- publié le: 15/03/16.
- notifié le: .....

Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	2	TC
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC	2	TC
<b>Filière Technique</b>					
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	1	TC	0	
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	1	TC
	Technicien	0		1	TC
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	TC	1	TC
	Agent de maîtrise	1	TC	2	TC
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	TC	2	TC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	TC	6	TC
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3 2	TC TNC	5 2	TC TNC
<b>Filière police</b>					
Directeur de police municipale	Directeur de Police Municipale	1	TC	1	TC
Chef de service de police municipale	Chef de Service principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	1	TC
Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	1	TC	1	TC
<b>Filière culturelle</b>					
Adjoints de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	1	TC
<b>Filière médico-sociale</b>					
Agents Spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	TC	1	TC
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	4	TC	4	TC
<b>Agents non titulaires</b>					
Emploi fonctionnel	Directeur Général des Services	1	TC	1	TC
Emploi de cabinet	Collaborateur de cabinet	1	TC	1	TC
Attachés territoriaux	Attaché	1	TC	1	TC
Adjoint Territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1	TNC	0	

Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Claudie Méjean,  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-04

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Liste des marchés publics conclus en 2015

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donné procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donné procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 133,

Vu l'arrêté modifié du 21 juillet 2011 concernant les modalités d'application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et fixant le seuil de déclenchement de l'obligation aux marchés supérieurs à 20 000 € H.T.,

Vu délibération du 21 octobre 2015 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la ville de Bram doit publier au cours du 1<sup>er</sup> trimestre la liste des marchés publics conclus l'année précédente,

Considérant le tableau annexé ci-dessous,

Entendu le rapport de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Prend acte** de la liste des marchés publics qui ont été conclus en 2015 comme mentionné ci-dessous:

Travaux:

- de 20 000,00 € à 89 999,99 € H.T.

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

Date	Objet	Titulaire
05/02/2015	Rénovation de la voirie - 2015	Rescanières

- de 90 000,00 € à 206 999,99 € H.T.

Date	Objet	Titulaire
	Projet de sédentarisation des gens du voyage	Aude TP
07/05/2015	Remplacement de canalisation AEP et VRD	SARL Barbis

- à partir de 207 000,00 € H.T.

Date	Objet	Titulaire
29/06/2015	Aménagement du village circulaire Tranche 2	Aude TP Sols Langudoc Urba TP Migma Clarac

**Services:**

- de 20 000,00 € à 89 999,99 € H.T.

Date	Objet	Titulaire
11/03/2015	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de l'ancien cinéma	Archéa Architectes
09/07/2015	Consultation pour une mission d'ingénierie en urbanisme et habitat	Dessein de Ville (mandataire)

**Fourniture:**

- de 20 000,00 € à 89 999,99 € H.T.

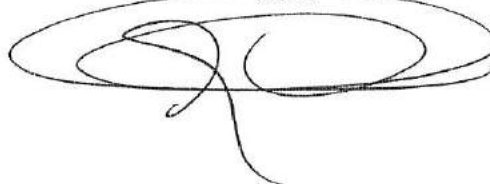
Date	Objet	Titulaire
18/06/2015	Achat d'un tracteur et d'une remorque	CIAM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

*Claudie Méjean,*

Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-05

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Autorisation de signature d'une convention avec le Département relative à la mise à disposition de la commune de Bram d'une plateforme mutualisée des marchés publics

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Département de l'Aude en date du 28 septembre 2015 relative à la mise à disposition gracieuse des collectivités audoises d'une plateforme mutualisée relative aux marchés publics,

Considérant en effet, que face à une crise économique profonde et convaincu que la commande publique est un levier essentiel de soutien à l'économie et au développement, le Département de l'Aude s'est engagé dans une démarche volontariste d'accompagnement des collectivités dans le processus de dématérialisation en mettant à leur disposition la plateforme mutualisée des marchés publics *marchespublics.aude.fr.*,

Considérant que dans un souci de maîtrise de ses dépenses, la commune de Bram a souhaité mettre fin à l'abonnement qu'elle détenait auprès d'une plateforme des marchés publics et qu'en conséquence elle souhaite bénéficier du service offert gracieusement par le Département, s'insérant dans une parfaite logique de mutualisation des moyens.

Considérant que le coût de la maintenance est pris en charge par le Département de l'Aude et que cette démarche est totalement gratuite pour la commune.

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

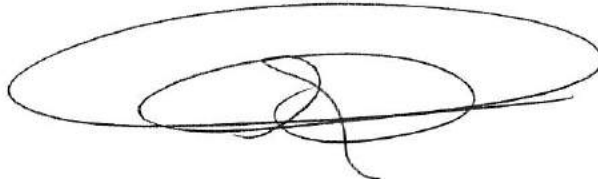
**Accepte** de bénéficier la mise à disposition gracieuse de la plateforme mutualisée des marchés publics *marchespublics.aude.fr.* par le Département.



**Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout acte relatif s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the Mayor.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-06

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Rémunération spécifique des agents communaux en contrats aidés

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L. 5134-19-1 et L. 8241-2,

Considérant que dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement au retour à l'emploi, la commune de Bram emploie actuellement quatre agents en contrats aidés de type Contrat Unique d'Insertion (CUI),

Considérant qu'en application du Code du Travail, ces agents perçoivent une rémunération égale au SMIC et qu'il n'est pas possible de leur attribuer des primes spécifiques. Toutefois, certains agents en CUI sont amenés à travailler de manière régulière et continue le dimanche,

Considérant que ces agents sont considérés comme des agents de droit privé. En droit privé, la rémunération du travail le dimanche est régie par les conventions collectives. Le statut de la fonction publique territoriale n'étant pas applicable aux contrats de droit privé, il est nécessaire de délibérer afin d'instaurer une règle,

Considérant qu'au regard de cette différence de situation entre les agents, il est nécessaire de délibérer pour modifier le taux horaire applicable aux agents concernés par cette situation spécifique,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à l'unanimité,

**Approuve** la revalorisation du taux horaire du SMIC de 18% pour les agents communaux en contrat unique d'insertion dont les fonctions nécessitent une expertise particulière dans le domaine artistique et étant conduits à travailler de manière régulière et continue le dimanche, tout au long de l'année, pour les besoins du fonctionnement du service.

Cette revalorisation suivra lors des évolutions annuelles du taux horaire du SMIC.

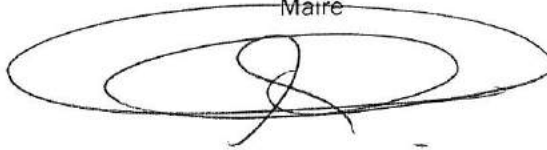
**Autorise** Madame le Maire à prendre tout acte correspondant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be the name 'Claudie Méjean'.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-07

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Actualisation des tarifs  
liés aux recettes muni-  
cipales

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donné procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donné procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Education et notamment son article L. 212-8,

Vu la délibération du 20 juin 2014 fixant les tarifs des recettes municipales pour l'année 2014,

Vu la délibération du 21 octobre 2015 autorisant Madame le Maire à prendre des décisions en matière de tarifs des droits de voirie liés aux autorisations d'occupation du domaine public communal, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à savoir, notamment, les droits de place, les tarifs liés au service funéraire, les recettes liées à la location de matériel et de salles municipales, les droits d'entrée aux musées municipaux ainsi que le produit des ventes liées aux expositions,

Vu la délibération du 19 septembre 1991 relative à la scolarisation des enfants de Villesisclé au sein des écoles de Bram,

Considérant que les tarifs des recettes municipales n'ont pas été revalorisés pour l'année 2015 et qu'il est donc nécessaire de procéder à leur revalorisation au titre de l'année 2016,

Considérant que la commune de Bram fait participer depuis de nombreuses années les communes de résidence des enfants scolarisés à Bram, pour les enfants résidants sur le territoire de la commune de Villesisclé qui ne disposent pas d'école, ainsi que les enfants scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). En application de l'article L. 212-8 du Code de l'Education fixant les modalités de calcul de la contribution de la commune de résidence de l'enfant, il a été décidé de revaloriser sur les 4 prochaines années le montant de celle-ci, au regard des charges de fonctionnement des écoles de Bram et des services offerts par celles-ci. De plus, cette revalorisation permet de s'aligner sur la moyenne nationale constatée,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

Considérant, que l'actualisation des autres recettes municipales sera faite à travers des décisions du Maire comme le permet la délibération du 21 octobre 2015 précitée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** la revalorisation annuelle des recettes suivantes:

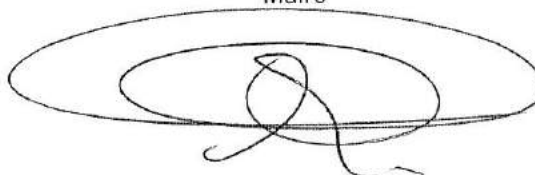
SERVICE / PRODUIT	MONTANTS		
	2014	Évolution	2016
<b>LOYERS</b>			
Presbytère annuel	40,00 €	0,00%	40,00 €
Garage gendarmerie mensuel <i>La revalorisation est applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016</i>	51,00 €	5,00%	53,55 €
<b>ÉCOLES</b>			
Participation extérieurs (par élève et par an)	235,00 €	32,00 %	310,00 €

**Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les décisions, à signer tout acte se rapportant à ces dispositions et à prendre toutes les mesures nécessaires pour les faire appliquer.

**Décide** de lancer, au cours du second semestre 2016, une réflexion relative à l'optimisation des recettes municipales et notamment celles relatives à l'occupation du domaine public communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-08

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Suppression de la Participation pour Voirie et Réseaux – secteur du Cagné

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 332-6-1-2° d/, L 332-11-1 et L 332-11-2 anciens,

Vu la délibération du 9 décembre 2005 instaurant la Participation pour Voirie et Réseau (PVR) sur le territoire de la commune de Bram,

Vu les délibérations spécifiques en date du 25 janvier 2008 et 5 mai 2009 établissant une PVR spécifique sur le secteur du Cagné, relative à la création et l'aménagement d'une voie publique et actant une participation de 12,75€/m<sup>2</sup> construit au titre des participations dues,

Considérant que cet outil de financement est désormais abrogé et que le projet de voirie qui s'y rapportait sur le secteur dit du Cagné est désormais abandonné,

Considérant que cette participation n'a, à ce jour, été sollicitée auprès d'aucun bénéficiaire d'autorisation de construire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** la suppression de la participation pour voirie et réseaux spécifique instaurée sur le secteur du Cagné, à compter de la présente délibération, pour les autorisations et déclarations d'urbanisme déposées après cette date.

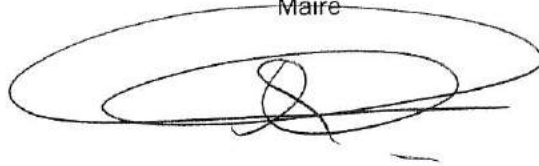
Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16..
- publié le: 15/03/16.....
- notifié le: .....

**Autorise** Madame le Maire à prendre tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-09

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Autorisation de signature de la convention d'assistance technique en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau fournie par le Département

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3232-1-1, R.3232-1, L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant que la réglementation environnementale établit de nombreuses prescriptions en matière d'eau et d'assainissement et redéfinit précisément le cadre d'intervention des départements (service du SATESE),

Considérant que pour continuer d'apporter aux collectivités éligibles qui le souhaitent, une assistance technique en matière d'assainissement collectif de Bram, il est nécessaire de renouveler la convention avec le Conseil Départemental de l'Aude, fixant les modalités et les tarifs d'intervention,

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité,

**Décide** de continuer à bénéficier de l'assistance technique du Conseil Départemental de l'Aude dans le domaine de l'assainissement collectif.

**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget M49 de l'assainissement.

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: *15/03/16*
- publié le: *15/03/16*
- notifié le: .....

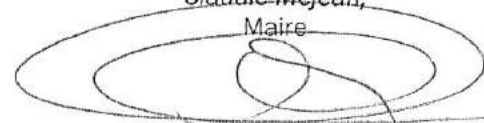
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

*Claudie Méjean,*

Maire



CM



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-10

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 21

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Approbation du compte administratif du budget général de la commune pour l'année 2015

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif,

Considérant que le budget général de la commune a été adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal du 21 octobre 2015.

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2015 de la commune:

- dépenses de fonctionnement: ..... - 2 828 210,53 €
- recettes de fonctionnement: ..... + 3 595 460,10 €
- excédent de fonctionnement: ..... + 767 249,57 €
  
- dépenses d'investissement: ..... - 1 133 719,04 €
- recettes d'investissement: ..... + 1 711 902,65 €
- excédent d'investissement: ..... + 578 183,61 €
  
- Résultat de l'exercice: ..... + 1 345 433,18 €

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

- excédent de fonctionnement 2014: ..... + 439 127,15 €
- déficit d'investissement 2014: ..... - 733 202,44 €

Restes à réaliser:

- dépenses d'investissement: ..... - 1 255 604,00 €
- recettes d'investissement: ..... + 658 678,00 €

Estimation du résultat global de clôture avec restes à réaliser: ..... + 454 431,89 €

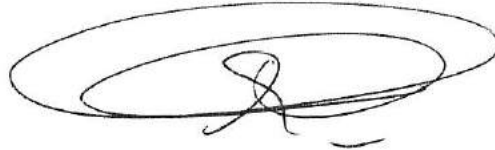
Après l'exposé, la présidence est cédée à Monsieur Laurent Vézinhet, Maire-adjoint chargé des finances, Madame le Maire quitte la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à la majorité,

**Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-11

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Approbation du compte de gestion du budget général de la commune pour l'année 2015

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31,

Vu le compte de gestion proposé par le receveur municipal,

Considérant que le budget général de la commune a été adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal du 21 octobre 2015,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer ont été présentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé la balance détaillée des comptes de l'exercice 2015,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: *ASL 21/16*
- publié le: *ASL 31/16*
- notifié le: .....

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Déclare** que la balance détaillée des comptes dressée pour l'exercice 2015 par le receveur, visée et certifiée conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

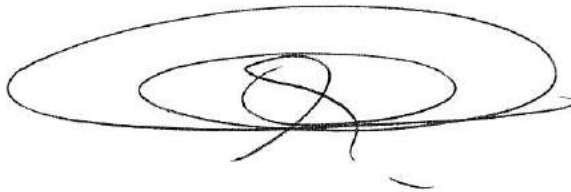
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-12

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Affectation du résultat de fonctionnement du budget général de la commune pour l'année 2015

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donné procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donné procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit:

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	767 249,57 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	439 127,15 €
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 206 376,72 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-155 018,83 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> <sup>3</sup> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement <sup>1</sup>	-596 926,00 €
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	751 944,83 €
<b>Affectation = C. = G. + H.</b>	1 206 376,72 €
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	751 944,83 €
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b> <sup>2</sup>	454 431,89 €
<b>Déficit reporté D 002</b> <sup>4</sup>	

<sup>1</sup> Origine: emprunt: 0.00, subvention: 0.00 ou autofinancement: 0.00

<sup>2</sup> Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

<sup>3</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

<sup>4</sup> En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-13

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 21

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Approbation du compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'année 2015

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif,

Considérant que le budget annexe de l'eau a été adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal du 21 octobre 2015,

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2015 du budget annexe de l'eau qui s'élève à:

- dépenses d'exploitation: ..... - 11 368,13 €
- recettes d'exploitation: ..... + 10 483,82 €
- déficit d'exploitation: ..... - 884,51 €
  
- dépenses d'investissement: ..... - 560 484,48 €
- recettes d'investissement: ..... + 581 001,80 €
- excédent d'investissement: ..... + 20 517,32 €
  
- résultat de l'exercice (excédent): ..... + 19 632,81 €

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

- excédent d'exploitation 2014: ..... + 58 334,21 €
- déficit d'investissement 2014: ..... - 71 107,23 €

Restes à réaliser:

- dépenses d'investissement: .....- 103 745,00 €
- recettes d'investissement: ..... + 176 721,00 €

Estimation du résultat global de clôture avec restes à réaliser: ...+ 79 835,79 €

Après l'exposé, la présidence est cédée à Monsieur Laurent Vézinhet, Maire-adjoint chargé des finances, Madame le Maire quitte la séance.

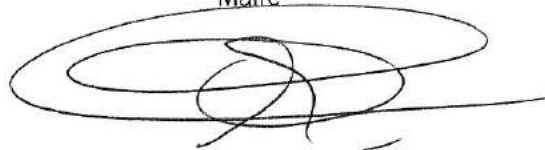
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à la majorité,

**Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire





## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-14

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'année 2015

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31,

Vu le compte de gestion proposé par le receveur municipal,

Considérant que le budget annexe de l'eau a été adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal du 21 octobre 2015,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer ont été présentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

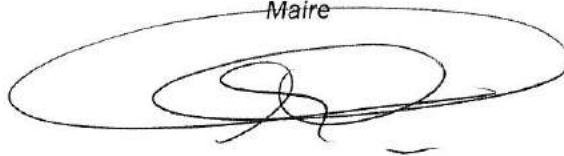
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à l'unanimité,

**Déclare** que la balance détaillée des comptes dressée pour l'exercice 2015 par le receveur, visée et certifiée conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour extrait certifié conforme*  
**Claudie Méjean,**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-15

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Affectation du résultat  
d'exploitation du budget  
annexe de l'eau pour  
l'année 2015

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à l'unanimité,

**Affecte** le résultat d'exploitation comme suit:

Certifié exécutoire pour avoir  
été:

- transmis au contrôle de  
légalité le: 15/03/16..
- publié le: 15/03/16..
- notifié le: .....

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-884,51 €
<b>dont b. plus values nettes de cession d'éléments d'actif:</b>	0,00 €
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	58 334,21 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter: d. = a. + c.<sup>1</sup></b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	57 449,70 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-50 589,91 €
R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (précédé de + ou -)	72 976,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0,00 €
<b>Affectation<sup>2</sup> = d.</b>	57 449,70 €
<b>1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00 €
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	0,00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672): 0,00	57 449,70 €
<b>Déficit reporté D 002<sup>3</sup></b>	

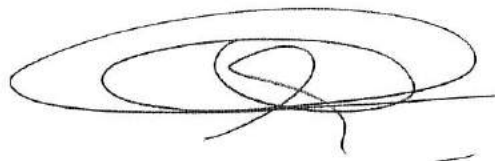
<sup>1</sup> Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

<sup>2</sup> Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R.2221-48 et R 2221-90 du CGCT

<sup>3</sup> En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-16

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 21

Objet:

Approbation du compte  
administratif du budget  
annexe de l'assainis-  
sement pour l'année  
2015

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif,

Considérant que le budget annexe de l'assainissement a été adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal du 21 octobre 2015,

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement qui s'élève à:

- dépenses d'exploitation: ..... - 93 865,86 €
- recettes d'exploitation: ..... + 47 391,55 €
- déficit d'exploitation: ..... - 46 474,11 €
  
- dépenses d'investissement: ..... - 164 848,54 €
- recettes d'investissement: ..... + 203 906,87 €
- excédent d'investissement: ..... + 39 058,33 €
  
- Résultat de l'exercice (déficit): ..... - 7 415,78 €

Certifié exécutoire pour avoir  
été:

- transmis au contrôle de  
légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

- excédent d'exploitation 2014: ..... + 31 053,93 €
- déficit d'investissement 2014: ..... - 41 722,94 €

Restes à réaliser

- dépenses d'investissement: ..... - 28 473,00 €
- recettes d'investissement: ..... + 89 938,00 €

Estimation du résultat global de clôture avec restes à réaliser: ... + 43 380,21 €

Après l'exposé, la présidence est cédée à Monsieur Laurent Vézinhet, Maire-adjoint chargé des finances, Madame le Maire quitte la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à la majorité,

**Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement.

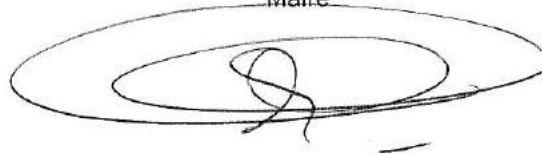
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-17

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

Objet:

Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2015

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars** à **vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31,

Vu le compte de gestion proposé par le receveur municipal,

Considérant que le budget annexe de l'assainissement a été adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal du 21 octobre 2015,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer ont été présentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: *15/03/16*
- publié le: *15/03/16*
- notifié le: .....

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

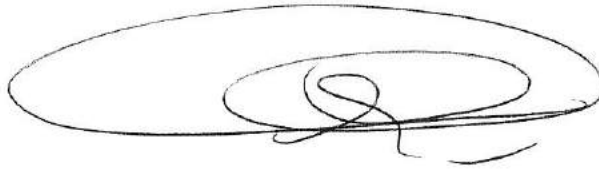
**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à l'unanimité,

**Déclare** que la balance détaillée des comptes dressée pour l'exercice 2015 par le receveur, visée et certifiée conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, enclosed within a large, hand-drawn oval.



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-18

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

**Objet:**

**Affectation du résultat  
d'exploitation du budget  
annexe de l'assainis-  
sement pour l'année  
2015**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

**Absents:**

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

**Secrétaire de séance:** Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Affecte** le résultat d'exploitation comme suit:

Certifié exécutoire pour avoir  
été:

- transmis au contrôle de  
légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont <b>b. plus-values nettes de cession d'éléments d'actif:</b>	-46 474,11 € 0,00 €
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	31 053,93 €
<b>Résultat à affecter: d. = a. + c.<sup>1</sup></b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-15 420,18 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 664,61 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (précédé de + ou -)	61 465,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0,00 €
<b>Affectation<sup>2</sup> = d.</b>	0,00 €
<b>1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00 €
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	0,00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672): <b>0,00</b>	0,00 €
<b>Déficit reporté D 002<sup>3</sup></b>	-15 420,18 €

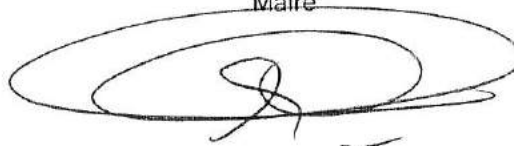
<sup>1</sup> Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

<sup>2</sup> Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R.2221-48 et R 2221-90 du CGCT

<sup>3</sup> En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-19

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

**Objet:**

**Transfert et intégration  
dans le domaine public  
communal de parcelles  
rue Jacques Brel**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

**Absents:**

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

**Secrétaire de séance:** Marjorie Andreu

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3,

**Vu** l'accord donné par Madame Luigina épouse BES, propriétaire des parcelles cadastrées AI 131 et 210 d'une superficie respective de 304 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>, pour la cession des dites parcelles à l'euro symbolique au profit de la commune,

**Considérant** que les parcelles précitées devront, à l'issue de leurs cessions, être intégrées dans le Domaine Public communal,

**Considérant** que la voie d'assiette dénommée rue Jacques BREL est déjà ouverte à la circulation et que les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne seront pas remises en cause par cette intégration,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** la cession des parcelles cadastrées AI 131 et 210 au profit de la commune, pour l'euro symbolique.

**Autorise** Madame le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires en vue de l'acquisition des parcelles précitées et supportant la voie dénommée rue Jacques BREL.

**Approuve et procède** à l'intégration dans le Domaine Public communal des parcelles cadastrées précitées à l'issue de leurs transferts de propriété au profit de la commune.

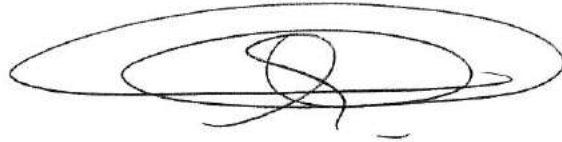
Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de  
légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

**Approuve** la modification du tableau de classement des voies communales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-20

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Autorisation de signature d'un avenant à la convention financière conclue avec le SYADEN pour effacement BT rue de la Paix sur poste route de Montréal

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhét.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération du 14 avril 2015 approuvant la convention avec le SYADEN relative à l'effacement basse tension rue de la Paix,

Vu la convention signée le 10 mars 2015 entre la commune de Bram et le SYADEN,

Considérant que la délibération précitée avait pour finalité d'approuver l'avant-projet présenté par le SYADEN, à qui la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée, et de valider son plan de financement, selon les modalités suivantes:

<i>Frais de dossier (AVP)</i>	1 525 €	1 525 € à la charge de la commune
<i>Travaux réseau électricité (TTC)</i>	36 600 €	13 725 € à la charge de la commune
<i>Travaux réseau d'éclairage public</i>	960 €	960 € à la charge de la commune (subvention versée par le SYADEN: 320€)

Considérant que des aléas survenus lors du chantier ont fait apparaître des moins values et des plus values nécessitant de signer un avenant à l'annexe financière, liée à la convention initiale, modifiant ainsi les montants estimatifs des opérations en cours,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16
- publié le: 15/03/16
- notifié le: .....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

Approuve le nouveau plan de financement suivant:

<i>Frais de dossier (AVP)</i>	1 525 €	1 525 € à la charge de la commune SANS INCIDENCE (déjà payé)
<i>Travaux réseau électricité (TTC)</i>	29 400 €	<u>11 025 € à la charge de la commune</u>
<i>Travaux réseau d'éclairage public (TTC)</i>	1 680 €	<u>1 680 € à la charge de la commune</u> (subvention versée par le SYADEN : 560€)

**Autorise** Madame le Maire à signer un avenant à l'annexe financière de la convention conclue avec le SYADEN et tout acte s'y rapportant.

**Autorise** l'ouverture des crédits budgétaires correspondant au dit avenant dans le cadre du votre du budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-07032016-21

Nombre de conseillers:

- en exercice: 23
- présents: 19
- absents: 4
- procurations: 4
- votants: 23

L'an **deux mille seize**,

le **sept mars à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **2 mars 2016**.

Objet:

Attribution anticipée de subvention aux associations

Présents:

Claudie Méjean, André Cathala, Véronique Garrigues, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujeard, Sylviane Bonfrate, Marc Escarguel, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Eric Misse, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Laurent Vézinhet.

Absents:

André Viola a donnée procuration à Claudie Méjean,  
Hélène Boyer a donnée procuration à Pascale Rastouil,  
Florian Grimmonpré a donné procuration à Marjorie Andreu,  
Roselyne Rios a donné procuration à Véronique Garrigues.

Secrétaire de séance: Marjorie Andreu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que l'affectation des subventions aux associations sera votée lors du vote du budget primitif de la commune au titre de l'année 2016,

Considérant toutefois le besoin de trésorerie qui a été porté à la connaissance de la commune par le Comité des Fêtes de Bram. Il a été décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, une avance d'attribution de la subvention 2016 à hauteur de 5 000 €, dans la mesure où cette association a déjà été subventionnée par la commune les années précédentes et dispose d'un projet associatif valable et sérieux pour l'année en cours.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** le versement anticipé, avant le vote du budget primitif 2016, d'une subvention de 5 000 € au profit du Comité des Fêtes de Bram. Cette somme viendra en déduction de la subvention octroyée par la commune au titre de l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: 15/03/16...
- publié le: 15/03/16...
- notifié le: .....

Pour extrait certifié conforme

Claudie-Méjean,  
Maire

